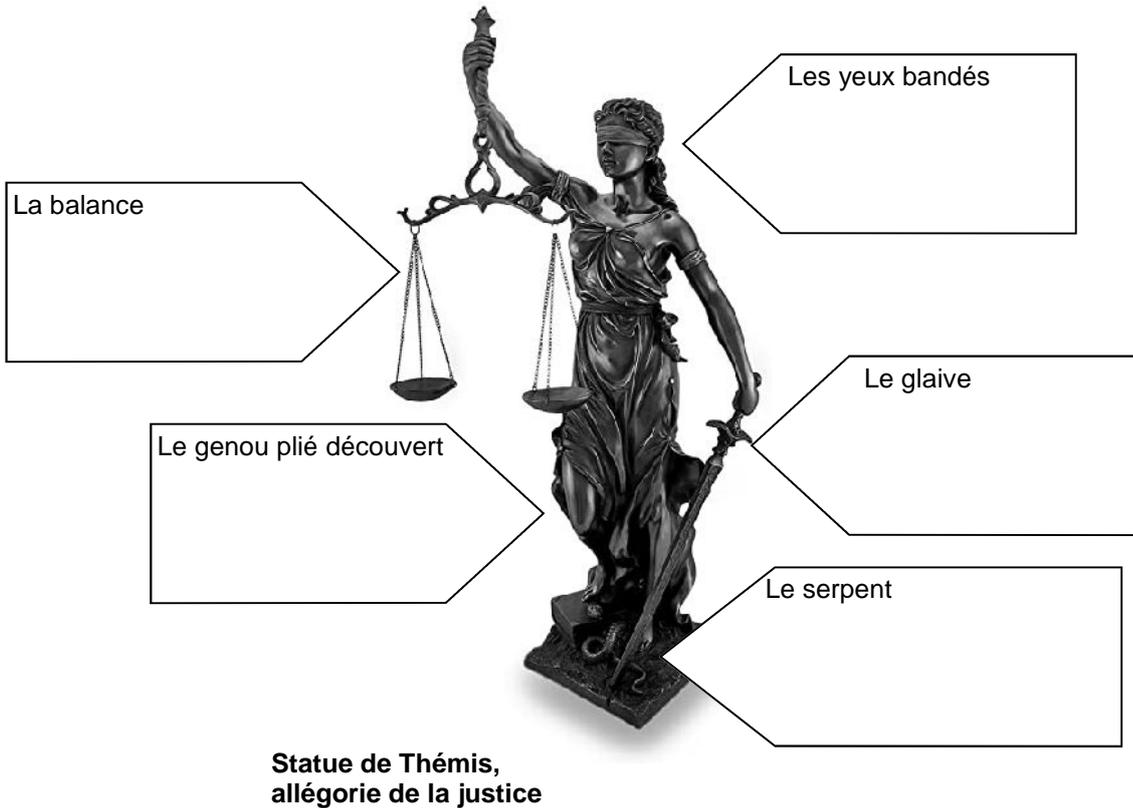


Que symbolisent les éléments suivants ?



Retrouve les principaux principes de la justice dans les extraits de ces textes fondateurs.

Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789	Grands principes de la Justice
Art 6. « La Loi [...] doit être la même pour tous, soit qu'elle protège, soit qu'elle punisse. »	Égalité devant la Loi
Art 8. « Nul ne peut-être puni qu'en vertu d'une loi établie et promulguée antérieurement au délit, et légalement appliquée. »	Non rétroactivité de la loi
Art 9. « Tout homme est présumé innocent jusqu'à ce qu'il ait été déclaré coupable. »	Présomption d'innocence
Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de 1948	
Art 2-1. « Toute personne déclarée coupable d'une infraction pénale par un tribunal a le droit de faire examiner son cas par une juridiction supérieure. »	Droit de faire appel (voies de recours)
Art. 5. « Nul ne sera soumis à la torture, ni à de peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants. »	Respect de la dignité humaine
Art.10. « Toute personne a droit, en pleine égalité, à ce que sa cause soit entendue équitablement et publiquement par un tribunal indépendant et impartial. »	Impartialité et équité du procès
Art.11. « Toute personne accusée d'un acte délictueux a droit à un procès public où toutes les garanties nécessaires à sa défense lui auront été assurées. »	Respect des droits de la défense et de la procédure contradictoire